

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 20 septembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 27 septembre 2021

GESTION DES DÉCHETS - MODALITÉS POUR LA MISE À DISPOSITION DE LOMBRICOMPOSTEURS

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Florent SIMMONET, Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, François BONNET à Olivier D'ARAUJO, Yamina BOUDAHMANI à Thibault HEBRARD, Sophie BROSSARD à Sonia LUSSIEZ, Françoise BURGAUD à Jean-Pierre DIGET, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, François GUYON à Romain DUPEYROU, Christine HYPEAU à Nicolas VIDEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Anne-Lydie LARRIBAU à Michel PAILLEY, Gérard LEFEVRE à Ségolène BARDET, Alain LIAIGRE à Clément COHEN, Eric PERSAIS à Jérôme BALOGÉ, Nicolas ROBIN à Philippe TERRASSIN, Mélina TACHE à Yvonne VACKER, Florence VILLES à Bastien MARCHIVE, Lydia ZANATTA à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Richard PAILLOUX.

Titulaires absentes excusées :

Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Michel PAILLEY

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021

GESTION DES DÉCHETS - MODALITÉS POUR LA MISE À DISPOSITION DE LOMBRICOMPOSTEURS

Monsieur **Dominique SIX**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La loi sur la Transition Energétique fixe comme objectif la généralisation, par tous, du tri à la source des biodéchets (tout déchet biodégradable de cuisine, de jardin ou de parc) à compter de 2025 et le «paquet économie circulaire » de l'Union Européenne exige une mise en place au plus tard le 31 décembre 2023.

Les actions sur la gestion de proximité sont prioritaires pour atteindre cet objectif. La Direction des Déchets développe déjà différentes offres de services.

Après une phase test lancée fin 2018, 20 foyers pratiquent dorénavant le lombricompostage sur la CAN. Le bilan, bien que mitigé sur les quantités valorisées, met toutefois en avant une solution complémentaire pour atteindre l'obligation de proposer aux usagers le tri à la source des biodéchets d'ici décembre 2023.

Il est proposé d'encadrer l'offre à partir du 1er janvier 2022, à savoir :

- Limiter la fourniture à 1 lombricomposteur aux particuliers ou aux petites structures (associatives, ou TPE avec quelques repas pris sur le lieu de travail) ne disposant pas de terrain adapté pour composter (moins de 200 m²) ni de la collecte en porte à porte des biodéchets, ni de site de compostage partagé à proximité ;
- Fournir un lombricomposteur avec participation financière du demandeur pour un montant de 30 € (40% du montant TTC) ;
- Remettre une souche de vers pour chaque lombricomposteur distribué ;
- Former systématiquement ces demandeurs à la pratique du lombricompostage ;
- Tous les demandeurs souhaitant disposer d'un lombricomposteur s'engagent à signer la « Charte d'utilisation des lombricomposteurs domestiques » (jointe en annexe).

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le dispositif de mise en place des lombricomposteurs.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Dominique SIX

Vice-Président Délégué